

CARTES SCOLAIRES 2023-2024

Bon à savoir ! Votre carte est disponible sur l'application MyBus !

Créer votre carte scolaire directement sur l'application MyBus ! Comment ça fonctionne ?

- Téléchargez l'application MyBus ;
- Créez-vous un compte ;
- Sélectionner le titre carte scolaire 2023-2024 que vous souhaitez obtenir pour le réseau SMTUT ;
- Validez l'achat « gratuit »
- Envoyer ensuite les justificatifs demandés par mail pour valider votre titre de transport. Pour les élèves résidant à Thiers et Peschadoires
 - o Attestation de scolarité ;
 - o Justificatif de domicile ;
 - o Formulaire d'inscription dûment complété
- Validez ensuite votre titre de transport à l'aide du QR Code dans le bus ;
- Présentez votre titre au conducteur lors de votre montée dans le bus.

C'est malin ! Je gagne du temps et je ne perds pas ma carte de bus !



Les formulaires scolaires sont à déposer à la Maison de la Mobilité pour obtenir la carte scolaire 2023-2024 **A PARTIR DU 11 JUILLET 2023** aux horaires d'ouverture :

Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30h à 17h

La carte scolaire est valable sur l'ensemble du réseau SMTUT (lignes scolaires attirées aux horaires scolaires et lignes urbaines en dehors des temps scolaires) du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024.

La carte scolaire SMTUT concerne les élèves scolarisés sur Thiers et Peschadoires dont le domicile parental se situe sur l'une de ces deux communes.

Lors de l'inscription, une ligne a été attirée à votre enfant pour les horaires scolaires. Il est donc demandé à l'élève de prendre la ligne qui est mentionnée sur sa carte principalement. Le conducteur se réserve le droit de refuser la montée d'un élève s'il n'emprunte pas la ligne indiquée créant ainsi une surcharge dans le bus et pénalisant l'un de ses camarades devant emprunter cette ligne.

Votre enfant peut avoir la carte scolaire papier et numérique à la fois. En cas de perte de la carte scolaire papier, la carte vous sera facturée 5€.

L'accès aux véhicules est réservé aux personnes munies d'un titre de transport valable. Tout voyageur doit préparer son titre de transport avant sa montée dans le bus. Toute fraude commise pourra être passible d'une amende (voir règlement de Keolis).

FORMULAIRE CARTE SCOLAIRE 2023-2024

Cadre réservé à la Maison de la Mobilité

N° de carte :

Date de réception du dossier :

Ligne attribuée matin :

soir :

Carte délivrée le :

Renseignements sur l'enfant scolarisé

Nom* : Prénom* :

Date de naissance* : / / Téléphone (de l'enfant) :

Sexe* : Féminin Masculin

Etablissement scolaire fréquenté* :

Classe (sept. 2023) * :

Arrêt de la montée SMTUT (le plus proche du domicile)* :

Renseignements sur le représentant légal

Nom* : Prénom* :

Adresse* :

Code postal* : Ville* :

Téléphone (fixe) : Portable :

Adresse mail* :

*champs obligatoires

Documents à joindre au dossier d'inscription

- Une copie de la carte d'identité de l'enfant ou du livret de famille (s'il cela n'a pas été fourni les années précédentes).
- Une copie d'un **justificatif de domicile parental** (factures EDF, Téléphone).
- 2 photos d'identité récentes de l'enfant scolarisé (1 seule en cas de renouvellement).

Signature du représentant légal :

Cachet de l'établissement scolaire 2023-2024
(obligatoire) :

**Maison de la Mobilité – 20, rue des Docteurs Dumas (Pôle Service Audembron), 63300 THIERS
04.73.80.50.71**

maison-mobilite@stutb.fr

www.bus-smtut.com